

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril, Nous, Marie-Christine PINARD, Maire de SAINT-HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 10 avril 2025.

Ordre du jour

- Affectation du résultat 2024
- Vote des taux d'imposition 2025
- Budget primitif 2025 : commune et commerce
- Subventions 2025
- Rénovation énergétique école : mission SPS – OPC - CT
- Informations intercommunales
- Questions diverses

RÉUNION DU 10 AVRIL 2025

Le dix avril deux mil vingt-cinq, à vingt heures, les membres du conseil municipal de Saint-Hélen se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire.

Présents : Mmes Marie-Christine PINARD - Solène SAMSON – Monique MOREAU – Evelyne GUERY – Gwénaëlle MARTIN - Mrs Olivier BOIXIERE – Jean-Michel JOURDAN– Maël FELIN – Pascal BOURSICOT

Absents excusés : Mme Laurence GABORIT (procuration à Monique MOREAU)
 Mme Aurore PAU (procuration à Solène SAMSON)
 Mr Elie CHATTON (procuration à Evelyne GUERY)
 Mr Serge RIVIERE (procuration à Jean-Michel JOURDAN)
 Mr Olivier TREHEL (Procuration à Olivier BOIXIERE)

Secrétaire de séance : Mme Monique MOREAU

Accord à l'unanimité pour rajouter à l'ordre du jour la demande de subvention de l'école St-Yves pour un séjour à PAIMPOL en juin 2025.

Le procès-verbal de la précédente séance n'a soulevé aucune observation et est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-01

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

(Délibération transmise en sous-préfecture le 11 avril 2025)

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	+ 113 109.73
B- Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	+ 11 640.66
C- Résultat à affecter	124 750.39
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 401 207.20

E- Solde des restes à réaliser d'investissement	- 426 363.80
Besoin de financement (F=D+E)	- 25 156.60
AFFECTATION (C=G+H)	124 750.39
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G- =au minimum couverture du besoin de financement F	120 000.00
2) H- Report en fonctionnement R003	4 750.39

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-02

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2025

(Délibération transmise en sous-préfecture le 11 avril 2025)

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de voter les taux d'imposition suivants pour l'année 2025, à savoir :

Taxe Foncière Bâti	38.07 %
Taxe Foncière Non Bâti	70.44 %
Taxe d'habitation.....	14.22 %

Soit un produit de référence attendu de 449 744 €

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-03

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 ET FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

(Délibération transmise en sous-préfecture le 11 avril 2025)

Après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2025, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **adopte** le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	1 266 800.00 €
Section d'investissement	1 396 613.20 €

Et **autorise** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du budget.

Monsieur Olivier BOIXIERE, adjoint aux finances précise aux élus que le fonctionnement n'appelle pas de remarques particulières. En effet, il s'agit d'un budget basé sur les montants de l'année précédente. Il n'en ai pas de même en investissement, car nous sommes en fin de mandat et les projets structurants du mandate sont lances. C'est la raison pour laquelle, les prévisions sont en hausse par rapport aux dernières années.

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-04

OBJET : COMMERCE : BUDGET PRIMITIF 2025

(Délibération transmise en sous-préfecture le 11 avril 2025)

Après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2025, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif « commerce » qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	37 132.03 €
Section d'investissement	87 288.46 €

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-05

OBJET : SUBVENTIONS 2025

(Délibération transmise en sous-préfecture le 11 avril 2025)

Après en avoir délibéré et sur proposition de la commission des finances réunie le 5 juin dernier, le conseil municipal, par 10 voix POUR et 4 abstentions (MARTIN-FELIN-RIVIERE-GUERY en tant que responsables d'associations communales) décide de verser, au titre de l'année 2025, les subventions suivantes :

Associations	Montant	Associations	Montant
Amicale Laique (Esclaffades)	1 800 €	Restos du Coeur	100 €
Studio Danse Emeraude	200 €	La Croix Rouge	30 €
Club de l'Amitié	250 €	Protection Civile	30 €
L'arbre Voyageur	150 €	Joutes Nautiques	100 €
OGEC	150 €	Banque alimentaire DINAN	100 €
Pêcheurs des Quintaines	200 €	Don du Sang	30 €
Société de Chasse	350 €	Solidarité Paysans	30 €
Evasion Hélénaise	175 €	Rêves de Clown	30 €
Rance Coetquen Football	1 350 €	Secours Catholique	100 €
Les Coet'lutins	400 €	Secours Populaire	100 €
Comité des Fêtes	500 €	Rance Environnement	100 €
Etre Vivre et grandir	50 €	La Maison de l'Escargot	30 €
A L'Asso de la Forêt	1 500 €	AP France HANDICAP	30 €
Soleil et sourire	160 €	AFM TELETHON	30 €
AFSEP	30 €	AASPCE	30 €
France REIN	30 €	ASS QUATRE VAULX	30 €
UNAFAM	30 €	Laryngectomisés Mutilés	30 €
Leucémie Espoir	30 €	France ADOT 22	30 €
Ligue contre le cancer	30 €	ADAPEI Nouelles	30 €

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-06

OBJET : SUBVENTION SÉJOUR ÉCOLE SAINT-YVES JUIN 2025

(Délibération transmise en sous-préfecture le 11 avril 2025)

L'école Saint-Yves organise un séjour (jours/1 nuit) pour les élèves de CM1 et CM2 fin juin dans le centre PlouhArmor à PAIMPLO. Lors de ce séjour, les élèves découvriront l'île de Bréhat et ses alentours.

Afin de diminuer le coût par élève, différentes ventes seront organisées. L'APEL, grâce aux actions menées tout au long de l'année, contribuera également à faire diminuer ce coût.

La direction de l'école nous indique que 14 élèves domiciliés sur la commune sont concernés par ce voyage et sollicite une aide financière de la commune.

Il vous est donc proposé d'appliquer la règle définie par le conseil municipal le juin 2020, à savoir une participation de 60 € par enfant et par an domiciliés sur la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal **accepte** cette proposition et **décide de verser** la somme de 840 € (14 x 60€) à l'APEL Saint-Yves.

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-07

OBJET : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE : MISSION SPS

(Délibération transmise en sous-préfecture le 11 avril 2025)

Monsieur Olivier BOIXIERE rend compte à l'assemblée du rapport analyse concernant le marché public de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) lancé dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Emilie et Germaine Tillion.

Quatre prestataires ont été consultés en direct par mail et tous ont déposé leurs offres dans le délai imparti.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique 60%
- Prix des prestations 40 %

Après vérification de la conformité des prestations reçues, trois offres sont conformes au règlement de consultation :

☞ DEKRA – Vern-sur-Seiche	3 719.50 € HT
☞ VERITAS – Cesson Sévigné	2 780 00 € HT
☞ QUALICONSULT – St Grégoire	6 907.50 € HT

En conséquence, et sur proposition du cabinet ISTOR (AMO) qui a procédé à l'étude de ces offres, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ♦ retient l'offre du Bureau VERITAS de Cesson Sévigné pour un montant total de 2 780 € HT
- ♦ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces du dossier

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-08

OBJET : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE : MISSION ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION (OPC)

(Délibération transmise en sous-préfecture le 11 avril 2025)

Monsieur Olivier BOIXIERE rend compte à l'assemblée du rapport analyse concernant le marché public de Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC) lancé dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Emilie et Germaine Tillion.

Deux prestataires ont déposé leurs offres dans le délai imparti sur la plateforme MEGALIS.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique 60%
- Prix des prestations 40 %

Après vérification de la conformité des prestations reçues, les deux candidats ont respecté la décomposition des missions et répartitions de l'annexe 1 de l'acte d'engagement :

☞ ADENO – Rennes	11 145.00 € HT
☞ Agence ECOS - Janzé	20 400.00 € HT

En conséquence, et sur proposition du cabinet ISTOR (AMO) qui a procédé à l'étude de ces offres, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ♦ retient l'offre de l'agence ADENO de RENNES pour un montant total de 11 145.00 € HT
- ♦ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces du dossier

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-09**OBJET : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE : MISSION
CONTROLE TECHNIQUE (CT)**

(Délibération transmise en sous-préfecture le 11 avril 2025)

Monsieur Olivier BOIXIERE rend compte à l'assemblée du rapport analyse concernant le marché public de contrôle technique (CT) lancé dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Emilie et Germaine Tillion.

Quatre prestataires ont été consultés en direct par mail et tous ont déposé leurs offres dans le délai imparti.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique 60%
- Prix des prestations 40 %

Après vérification de la conformité des prestations reçues, trois offres sont conformes au règlement de consultation :

☞ DEKRA – Vern-sur-Seiche	7 254.50 € HT
☞ VERITAS – Cession Sévigné	9 960 00 € HT
☞ QUALICONSULT – St Grégoire	7 420.00 € HT

En conséquence, et sur proposition du cabinet ISTOR (AMO) qui a procédé à l'étude de ces offres, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ◆ retient l'offre de DEKRA de VERN SUR SEICHE pour un montant total de 7 254.50 € HT
- ◆ autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces du dossier

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES**ARRET DE LA CONCERTATION ET DU PROJET SCOT**

Proposition d'une présentation du projet le jeudi 24 avril 2025 en présence de l' élu communautaire chargé de ce dossier.

DECHETS

Dinan Agglomération souhaite que chaque commune désigne un référent déchet (élu ou autre)

SDIS

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier adressé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 22) sollicitant une subvention d'investissement communale volontariste dans le cadre d'un fonds de concours et ce, afin de maintenir un parc de matériels roulants en adéquation avec ses missions opérationnelles. Le service étant confronté à une situation financière préoccupante.

Un montant de 1.50€ par habitant est retenu pour abonder ce fonds de concours annuel à hauteur de 1M€ pour une période de 2 ans sur les exercices 2025 et 2026.

Un tour de table a permis de dégager un avis plutôt défavorable à cette demande : les élus estiment que les communes n'ont pas à assumer une compétence attribuée au Département.

Une décision finale devra être prise avant l'été.

INFORMATIONS MUNICIPALES

FRESQUE MURALE

Présentation de la fresque réalisée par Mr Julien CHAILLOU (STRAT OSTER) de QUEVERT qui sera peinte sur le mur situé près de la mairie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close.
 Délibéré en séance, les jours et ans susdits
 La séance est levée à 22 heures 10

RAPPEL DES DÉLIBÉRATIONS ET SIGNATURES

NUMEROS	OBJETS	PAGES
2025-03-01	Affectation du résultat 2024	12
2025-03-02	Taux d'imposition 2025	13
2025-03-03	Budget primitif 2025 et fongibilité des crédits	13
2025-03-04	Commerce : budget primitif 2025	13
2025-03-05	Subventions 2025	14
2025-03-06	Subvention séjour Ecole St-Yves juin 2025	14
2025-03-07	Rénovation énergétique école : mission Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)	15
2025-03-08	Rénovation énergétique école : mission Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC)	15
2025-06-09	Rénovation énergétique école : mission Contrôle Technique (CT)	16

	Signatures	Observations
PINARD Marie-Christine		
BOIXIÈRE Olivier		
PAU Aurore		Procuration à Solène SAMSON
TRÉHEL Olivier		Procuration à Olivier BOIXIERE
GUÉRY Evelyne		
RIVIÈRE Serge		Procuration à Jean-Michel JOURDAN
MOREAU Monique		
CHATTON Elie		Procuration à Evelyne GUERY
SAMSON Solène		
FELIN Maël		
GABORIT Laurence		Procuration à Solène SAMSON
JOURDAN Jean-Michel		
BOURSICOT Pascal		
MARTIN Gwénaëlle		